



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23156763

Déposé / Reçu le

29 NOV. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0897 155 374

Nom

(en entier) : AMINTER N.V.

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Louise 130A - 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Extrait du texte des résolutions prises à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 26 juillet 2023

Le mandat des derniers administrateurs a pris fin au mois de décembre 2022 et n'a pu être renouvelé du fait de la situation créée par le décès de Monsieur Arnaud de Ménibus.

Sur proposition de l'indivision successorale d'Arnaud de Ménibus, représentée par Maître Hélène Cauchemez-Laubeuf, administrateur provisoire nommée par jugement du 5 janvier 2023, l'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs, avec effet rétroactif au 6 décembre 2022, les administrateurs suivants précédemment en fonction, à savoir :

- Monsieur Edouard Hellouin de Ménibus
- Monsieur Jean-Charles Hellouin de Ménibus
- Madame Jeanne Hellouin de Ménibus - Brusle de Rouvroy
- Madame Rose Hellouin de Ménibus - Verdet

Le mandat de la société FOVABIS n'est pas renouvelé ainsi que le mandat de son représentant Monsieur Christian Varin en date du 5 décembre 2022.

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur Monsieur Gérald Gauthier,

L'Assemblée décide et de donner pouvoir de signature conjointe à Messieurs Edouard Hellouin de Ménibus et à Monsieur Gérald Gauthier afin de représenter la Société dans l'ensemble de ses actes quotidiens qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires.

Procuration est donnée à la société Tax Consult Accountancy & Advisory BV, représentée par Monsieur Philippe Vendevoorde ou Madame Kris Vanhinsbergh, porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de la publication des présentes résolutions de l'Assemblée générale.

Tax Consult Accountancy & Advisory srl
Kris Vanhinsbergh
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).